

D.2019.04.10.1.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

1 – TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

1.4 – 3^{ème} Ligne de Métro – Autorisation de signer le marché n° M3 2017 13338 M : Inventaire et Investigation des avoisinants du projet à conclure avec le Groupement GINGER-SODIA.

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical approuvait le programme de la 3^{ème} Ligne de métro.

Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a confié à Tisséo Ingénierie (SMAT) le mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivité approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.

Par délibération D.2018.12.12.1.1 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical approuvait l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin d'annexer au contrat de mandat la répartition de la rémunération du mandataire en domaines d'activités pour permettre la déclaration de ces coûts dans le cadre de la subvention européenne Mécanisme d'Interconnexion en Europe (MIE).

Par délibération D.2019.06.02.1.3, le programme de l'opération a été ajusté (intégration des aléas dans le budget d'opération à leur borne supérieure, mise en service fin 2025).

Le présent appel d'offres concerne la mission d'inventaire et d'investigation des avoisinants nécessaire aux études de conception des infrastructures de la 3^{ème} ligne de métro.

La prestation consiste globalement à réaliser les opérations suivantes :

- inventaire des avoisinants, c'est à dire de l'ensemble des bâtiments, ouvrages et réseaux, enterrés ou non qui sont situés dans la Zone d'Influence Géotechnique du projet,
- élaboration de la méthodologie d'évaluation de la sensibilité des avoisinants vis-à-vis des déformations et des vibrations ainsi que des seuils de déformation admissibles,
- détermination de la sensibilité des avoisinants du projet et de leurs seuils de déformation admissibles,
- définition des investigations complémentaires de bâti, mise en œuvre de ces investigations et analyse des résultats, réévaluation de la sensibilité des avoisinants ayant fait l'objet de ces investigations,
- synthèse des résultats sous forme d'un rapport d'étude avec documents cartographiques, SIG et maquette numérique en 3D.

S'agissant d'un accord cadre à bons de commande, les montants minimum et maximum sont respectivement estimés à 800 000,00 € HT et 2 400 000,00 € HT.

La durée prévisionnelle du marché est de 48 mois.

Le présent appel d'offres ouvert est lancé après avis d'appel public à la concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles 67, 68, 78 et 80 du décret n°2016-360 en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 16 novembre 2018 aux publications du BOAMP et du JOUE et publié sur le site de tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 21 décembre 2018 à 12h00.

Par avis rectificatif en date du 14 décembre 2018, la date limite de remise des offres a été repoussée du 21 décembre 2018 à 12h00 au 28 décembre 2018 à 12h00.

Trois candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. le groupement entre QCS (mandataire) et ECR Environnement Sud-Ouest
2. le groupement entre GINGER (mandataire) et SOD.I.A
3. le groupement entre SOCOTEC (mandataire) et Fondasol

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 19 février 2019, retenu les candidatures suivantes :

1. le groupement entre QCS (mandataire) et ECR Environnement Sud-Ouest
2. le groupement entre GINGER (mandataire) et SOD.I.A
3. le groupement entre SOCOTEC (mandataire) et Fondasol

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 20 mars 2019, attribué le marché au **Groupeement GINGER-SODIA** pour un montant maximum de 2 400 000,00 € HT, le détail estimatif remis s'élevant à **1 079 085,30 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° **M3 2017 13338 M** avec le **Groupeement GINGER-SODIA**.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le **Groupeement GINGER-SODIA**, le marché n° **M3 2017 13338 M** concernant l'inventaire et l'investigation des avoisinants du projet nécessaires à la réalisation du projet de la 3ème ligne de métro, pour un montant maximum de 2 400 000,00 € HT.

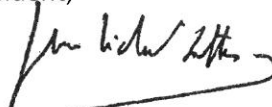
ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20190411-20190410-1-4D- DE Date de télétransmission : 11/04/2019 Date de réception préfecture : 11/04/2019
--